

Nous, Maire de RONCHIN,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
notamment en ses articles L. 1414-2, L. 2122-18,
L. 2122-22 et L.2122-23,

Vu le code de la commande publique,

Vu le procès-verbal de l'élection des Adjointes du Conseil
Municipal du 4 mai 2023,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 22 mai 2023 n°
2023/053 « Article L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code
Général des Collectivités Territoriales, délégations du
Conseil Municipal au Maire »,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 11 décembre
2023 n° 2023/146 « Article L. 2122-22 et L. 2122-23 du
Code Général des Collectivités Territoriales, délégations
du Conseil Municipal au Maire »,

Vu l'arrêté du Maire n°23/123 du 9 mai 2023,

Arrêté n° 23/ 461

ARRETONS

Article 1^{er} : En application de l'article L. 2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Madame Maude Leclercq, Adjointe au Maire, déléguée aux finances, à la commande publique et au
budget climatique, reçoit délégation de fonction de présidente de la commission d'appel d'offres.
A ce titre, Madame Maude Leclercq pourra signer toute décision inhérente au fonctionnement de la
commission d'appel d'offres.

Article 2^{ème} : Madame Maude Leclercq reçoit délégation pour prendre toute décision concernant la
préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que
toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget.

Ces fonctions seront comme celles prévues à l'article 1er ci-dessus, assurées concurremment
avec nous.

Article 3^{ème} : Copie du présent arrêté sera adressé à Monsieur le Préfet du Nord, ainsi qu'une
expédition à Monsieur le Comptable Public.

Article 4^{ème} : Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Article 5^{ème} : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours près le Tribunal Administratif dans le délai
de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Fait à RONCHIN, le

15 DEC. 2023

Le Maire de Ronchin certifie que la présente pièce
est exécutoire pour avoir été transmise à
Monsieur le Préfet du Nord le

15 DEC. 2023

Affiché le
Notifié le

Le MAIRE,

Jean-Michel LEMOISNE

Tél : 03.20.16.60.00
Fax : 03.20.16.60.38

www.ville-ronchin.fr
Facebook : Ville de Ronchin

